

CONSTRUCTION D'UNE PEPINIERE D'ENTREPRISE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE L'ESTUAIRE

33820 ST AUBIN DE BLAYE

DCE

CCTP

LOT N°08

MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT

DECEMBRE 2017

DIAG	APS	APD	PRO	DCE	MARCHE	EXE	
------	-----	-----	-----	-----	--------	-----	--

Indice	Date	Libellé de la modification	Etabli par	Vérifié par
00	30/10/17	Création du document	EME	EME
01	08/12/17	Mise à jour	EME	EME

SOMMAIRE

	Pages
1. GENERALITES.....	3
2. CLAUSES ET PRESCRIPTIONS GENERALES.....	4
2.1. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DU LOT	4
2.1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX	4
2.1.2 DOCUMENTS A REMETTRE	4
2.1.3 NORMES – REGLEMENTS ET HYPOTHESES SPECIFIQUES AU LOT	4
2.1.4 SPECIFICATIONS RELATIVES AUX MATERIAUX ET MATERIELS	7
3. DESCRIPTION ET POSITION DES OUVRAGES	13
3.1 PORTES SIMPLE VANTAIL – PP01	13
3.2 PORTES SIMPLE VANTAIL – PP06	13
3.3 PORTES STRATIFIEES – PP02	14
3.3.1 SIMPLE	14
3.3.2 TIERCE	14
3.4 PORTES SIMPLE VANTAIL – PP03 ET TD	15
3.5 PORTES TIERCE – PP04	15
3.6 PORTES SIMPLE VANTAIL – PP07	16
3.6. PORTES A GALANDAGE	16
3.7. FACADE COULISSANTE – PC02	16
3.8. CLOISONS VITREES INTERIEURES	16
3.9. ETAGERES PORTE REVUES	17
3.10. STORES VENITIENS	17
3.11. MEUBLE KITCHENETTE	17
3.12. BANQUE D'ACCUEIL	18
3.13. REMPLISSAGE BOIS DES GARDE CORPS	18
3.14. MARCHES ET PALIER BOIS	19
3.15. ESPACE DE CONFIDENTIALITE	19
3.16. TRAPPES DE VISITES COUPE – FEU EI 60	20
3.17. FAÇADES GAINES TECHNIQUES	20
3.18. HABILLAGE DES TABLEAUX	20
3.19. PLINTHES	20
3.20. PLACARDS	21
3.21. CASIERS OPEN SPACE	21
3.22. PLAFOND RAINURE BOIS	21
3.23. PLAFOND DECALE BOIS	22
3.24. HABILLAGE PAROIS	24
3.25. MOBILIER OPEN SPACE	25
3.26. ETABLISSEMENT DE L'ORGANIGRAMME	25

1. GENERALITES

OBJET DU PRESENT DOCUMENT

Le présent document est le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) qui définit les ouvrages à réaliser au titre du lot N°09 – MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT dont l'objet est de permettre aux entreprises consultées d'établir leur proposition, sans restrictions ni réserves pour la construction d'une pépinière d'entreprise à Braud St Louis.

2. CLAUSES ET PRESCRIPTIONS GENERALES

2.1. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DU LOT

2.1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux du présent CCTP comprennent :

- Les autres bloc-portes ;
- Les portes de distributions
- Les cloisons vitrées
- Les habillages bois plafonds et muraux
- Espaces de confidentialité
- Les nettoyages et les enlèvements hors chantier de tous déchets, gravois résultant de l'exécution des travaux du présent lot ;

En toutes hypothèses, pour l'établissement de son offre, le soumissionnaire tiendra compte des travaux décrits aux CCTP des autres lots susceptibles d'interférer avec ses propres prestations.

2.1.2 DOCUMENTS A REMETTRE

Plans de repérages des menuiseries

Tableaux d'associativité, porte par porte, (menuiserie, quincaillerie et équipements associés)

PV de classement au feu des portes

PV de conformité aux normes NFS 61.937 des portes DAS

PV de classement au feu des vitrages pare-flamme et vitrages coupe-feu

PV de classement au feu des cloisons vitrées

Ces documents seront à produire avant exécution pour visa par le maître d'œuvre, puis au titre du récolement.

2.1.3 NORMES – REGLEMENTS ET HYPOTHESES SPECIFIQUES AU LOT

2.1.3.1 LISTE DES DOCUMENTS

L'Entrepreneur est tenu de respecter les lois, décrets, arrêtés et règlements administratifs qui s'appliquent à cette réalisation ainsi qu'aux normes et documents qui régissent techniquement les travaux objet du présent lot. En cas de discordance entre ces différents documents, celui de date la plus récente fait foi.

La liste des documents rappelés ci-dessous n'est pas limitative. Tous les documents en vigueur à la date de remise de l'offre sont réputés connus de l'Entrepreneur.

Outre les prescriptions réglementaires ou techniques d'intérêt général énoncées par le C.C.T.C. tous les travaux, objets du présent corps d'état seront conçus et exécutés pour satisfaire aux documents techniques en vigueur 15 jours avant la date de remise des offres et notamment avec :

A) LES DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (D.T.U.)

Les prescriptions des D.T.U. seront intégralement appliquées et en particulier celles des D.T.U. suivants :

- D.T.U. N° 36.1. Menuiserie bois.
- D.T.U. N° 39. Travaux de vitrerie - miroiterie,

B) PRESERVATION DES BOIS

- NF EN 351-2 / Préservation - Traitement préventif - Directives
- NF EN 351-1 / Traitement préventif - Attestation
- NF EN 335-2 / Définition des classes - Spécifications minimales de préservation à titre préventif
Panneaux à base de bois - Aspects généraux
- NF B 54-200, / Panneaux décoratifs plaqués bois - Définition et classification -
- NF B 54-201 et XP B 54-202 / Aspect des faces - Spécifications

C) CONTRE-PLAQUE

- NF B 54-150 / Classification - Désignation
- NF B 54-160 / D'usage général - Caractéristiques dimensionnelles
- NF B 54-161 / Panneaux extérieurs - Spécifications
- NF EN 313-1-2 / Classification et terminologie
- NF EN 635-1-2-3 / Classification selon l'aspect des faces

D) PANNEAUX DE PARTICULES ET DE FIBRES

- NF B 54-100 / Définition - Classification
- NF B 54-110 / Caractéristiques dimensionnelles
- NF B 54-111 / Usage en milieu sec - Spécifications
- NF B 54-112 / Usage présentant des risques d'exposition à l'humidité - Spécifications
- NF B 54-113 / À surfaces mélaminées - Spécifications
- NF EN 309 / Définition et classification
- NF EN 316 / Définition - Classification et symboles

E) MENUISERIES EN BOIS

- NF B 53-510 / Bois de menuiserie - Nature et qualité
- NF B 52-001-4 / Règles d'utilisation du bois dans les constructions
- NF P 23-101 / Terminologie
- NF EN 942 / Classification de la qualité esthétique et définition des caractéristiques du bois dans les produits de menuiserie massive

F) PORTES

- NF P 20-311 / Spécifications techniques de résistance à l'effraction
- XP P 20-315 / Performances des portes et blocs-portes
- NF P 20-511 / Mesurage des défauts de planéité générale des vantaux
- NF P 50-512 / Mesurage des dimensions et des défauts d'équerrage des vantaux
- NF P 20-514 / Comportement des vantaux placés entre 2 climats différents
- NF P 20-520 / Mesurage des défauts de planéité locale des vantaux
- NF P 23-300 / Dimensions des vantaux de portes intérieures
- NF P 23-302 / Portes planes intérieures - Caractéristiques générales
- NF P 23-303 / Portes planes intérieures de communication - Spécifications
- NF P 23-307 / Vantaux plans de portes palières performantes - Spécifications
- NF P 23-502 / Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu - 1/2 heure

LABELS ET AUTRES

FASTE : blocs-portes intérieurs - Classement des performances au feu, acoustiques, de stabilité et de perméabilité à l'air, thermiques et à l'effraction.

ACERFEU : résistance au feu.

A2P 1 à 3* : système de prévention contre le vol et l'incendie.

CEKAL : vitrages isolants.

GTFI : produits de traitement ignifugé.

SNJF : matériau pour joints de calfeutrement.

EUROCLASSES : classement des matériaux selon leur réaction au feu.

G) ARTICLES DE FERRAGE - QUINCAILLERIE

- NF P 26-101 / 301 / 314 / 315 / 409 / 412 / 414 / 428 / 431 et 432 Serrures de bâtiment - Dispositifs anti panique

- NF P 26-313 / 405 / 410 et 411 / Béquilles et accessoires
- NF P 26-306 / Paumelles
- NF P 26-316 / Ferme-porte à freins - Spécifications
- XP P 26-427 / Montures et accessoires pour portes coulissantes et pliantes suspendues
- NF P 26-401 / Pattes à scellement
- NF P 26-402 / Équerres
- NF P 26-403 / Verrou à entailler et à gâche plate
- NF P 26-304 / 309 et 312 / Articles de quincaillerie
- NF P 26-315 / Dispositifs anti panique
- NF P 27-815 / Chevilles métalliques à expansion
- NF E 25-XXX / Visserie - Boulonnerie

H) LES REGLES PROFESSIONNELLES

- Les textes techniques de l'U.E.A.T.C.
- Règles professionnelles concernant l'utilisation des mastics pour l'étanchéité des joints.
- Règles UNPVF.
- Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans sa dernière édition.

Cette liste ne pouvant être considérée comme exhaustive.

L'énumération ci-dessus des DTU et Normes n'est donnée qu'à titre d'information.

L'Entrepreneur devra se référer à tous les Cahiers des clauses ou prescriptions techniques particulières ou administratives afférentes à tous les travaux dont il a la charge et relevant de sa spécialité, en vigueur à la date de la remise de son offre.

2.1.3.2 HYPOTHESES DE CALCUL

NOTES DE CALCULS

L'Entrepreneur effectue la justification de l'ensemble de l'ouvrage, notamment :

- Le dimensionnement de tous éléments de structure, habillages, quincailleries, etc...,
- Le dimensionnement de tous assemblages et détails,

La justification de certaines pièces d'assemblage peut nécessiter des analyses informatiques aux éléments finis. Le dimensionnement des poteaux et poutres de la structure est effectué en se conformant aux formes et dimensions représentées dans les plans du marché. La justification de la totalité des pièces doit respecter les normes et spécifications décrites dans le présent document.

L'Entrepreneur effectue en outre l'ensemble des analyses des phases de montage. L'Entrepreneur modifie, à sa charge, les points de la note de calculs qui font l'objet d'une objection de la part de la Maîtrise d'Œuvre (objection d'ordre technique ou pour non-respect de l'esprit de la conception initiale)

PLANS D'EXECUTION

Les plans d'exécution doivent définir à eux seuls complètement les formes et la constitution des ouvrages, de toutes leurs pièces et leurs assemblages. Ils comprennent les plans de repérage, les plans d'implantation et les plans de détails, chacun d'eux étant établi à une échelle appropriée.

L'ensemble des détails d'assemblages est représenté avec, pour chaque assemblage, la totalité des pièces dessinées à l'échelle ainsi que les éléments contigus mis en œuvre par d'autres lots. Les plans d'exécution sont établis à partir du dossier et des indications fournis par la Maîtrise d'Œuvre, en cohérence avec le tracé géométrique, la note de calculs et les procédures de fabrication et de montage. Ces plans sont exécutés conformément aux règles de l'art, et comprennent les indications suivantes :

- La nomenclature et le repérage complets des éléments représentés,
- Toutes les dimensions des éléments,
- La nature des matériaux structurels et leurs caractéristiques mécaniques (qualité, charges de rupture, etc...),
- Toutes les sujétions de raccordement à l'interface avec d'autres corps d'état,

- Tous les percements, réservations ou trémies pour les passages de gaines, conduits, canalisations des autres corps d'état.

DIMENSIONS DES ELEMENTS CONSTITUTIFS

Les sections et dimensions des éléments constitutifs des menuiseries indiquées ci-après au CCTP sont des dimensions minimales.

Ces sections et dimensions sont à vérifier par l'entrepreneur sur la base des critères ci-dessous, qui devra mettre en œuvre des éléments de dimensions et sections plus importantes, si nécessaire.

Les sections et dimensions des éléments constitutifs des menuiseries devront être déterminées par l'entrepreneur.

Les sections et dimensions sont à déterminer pour chaque ouvrage en fonction notamment :

- des dimensions de l'ouvrage ;
- du type du ou des ouvrants ;
- du type et du nombre des ferrages et des fixations ;
- de l'utilisation de l'ouvrage ;
- des efforts à subir du fait de la fonction de l'ouvrage ;
- des orifices d'entrée d'air, grilles de ventilation ;
- de la position de l'ouvrage.

2.1.4 SPECIFICATIONS RELATIVES AUX MATERIAUX ET MATERIELS

FOURNITURES ET MATERIAUX

Les fournitures et matériaux entrant dans les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et spécifications suivantes :

Nature et qualité des bois massifs

Les bois utilisés pour les menuiseries faisant l'objet du présent lot devront répondre au moins aux classifications d'aspect et aux caractéristiques technologiques et physiques précisées par les normes, notamment :

- NF B 52-001-4 et B 52-001-5 ;
- NF B 53-510.
-

Les spécifications essentielles de ces normes sont résumées ici.

Choix d'aspect (selon norme NF B 53-510 - Chapitre III)

Les choix des bois utilisés seront déterminés en fonction de la nature des travaux et de leur mode de finition et devront correspondre au moins à ceux fixés ci-après :

Essences :	Visibles	Peintes	Cachées
Sapin - Epicéa	Classe B	Classe C	Classe D

NF B 53-502

Pins	Sans nœuds	Menuiserie fine	Menuiserie commune
Mélèze	1er choix	Menuiserie	Menuiserie

Résineux d'importation : Choix au moins équivalent aux précédents, suivant l'essence et les conditions d'emplois

Feuillus durs	Classe A	Classe B	Classe C
---------------	----------	----------	----------

NF B 53-501

Feuillus tendres	Choix	Bon bois	Bon bois
------------------	-------	----------	----------

Feuillus d'importation : Choix au moins équivalent aux précédents, suivant l'essence et les conditions d'emplois

Caractéristiques physiques (selon norme NF B 53-510 - Chapitre V)

HUMIDITE

Tous les bois seront pour l'usage, amenés à l'état d'humidité compatible avec l'emploi considéré, soit (15 ± 2) %.

Pour les éléments collés, l'humidité doit être abaissée à un taux permettant de garantir un collage satisfaisant, en général inférieur à 15 %.

Au départ du lieu de fabrication, le bois des menuiseries devra avoir un état hygrométrique au plus égal à 18 %.

DURABILITE

Les bois utilisés pour les menuiseries extérieures devront présenter une bonne durabilité naturelle ou assurée par un traitement reconnu efficace.

Caractéristiques technologiques (selon norme NF B 53-510 - Chapitre IV)

Les caractéristiques technologiques ci-après demeurent impératives, quel que soit le choix d'aspect.

RESINEUX

Les résineux devront présenter des cernes étroits et réguliers d'épaisseur moyenne inférieure ou égale à :

- 5 mm et une texture forte pour usages extérieurs ;
- 7 mm pour usages intérieurs.

FEUILLUS

Les feuillus à structure hétérogène (chêne, châtaignier, orme, etc.) devront présenter des cernes étroits et réguliers d'épaisseur moyenne inférieure ou égale à 5 mm.

Les feuillus à structure homogène (hêtre, peuplier) devront présenter une structure douce et ne seront ni pelucheux, ni chanvres.

Epaisseurs des bois massifs

Les épaisseurs finies des bois massifs ne devront en aucun cas être inférieures à celles indiquées au DTU 36.1 - Article 2.11, selon qu'ils sont corroyés 1 ou 2 parements.

Nature et qualité des panneaux dérivés du bois

Les choix d'aspect, les caractéristiques physiques et les caractéristiques technologiques des panneaux dérivés du bois devront être au moins égaux aux spécifications des DTU et répondre aux normes les concernant énumérées en tête du présent document.

Fers et aciers

Les aciers employés, le cas échéant, pour précadres, renforts ou autres, devront répondre aux normes les concernant.

Ferrages - Serrures - Quincaillerie

Les articles de ferrage et de quincaillerie devront répondre aux normes les concernant, cette conformité aux normes devra être matérialisée par la marque NF - SNFQ poinçonnée par le fabricant.

Les serrures devront répondre aux normes visées ci-avant, et porter la marque NF - SNFQ - 1 ou A 2 P Serrures.

Profilés en PVC

Les profilés seront en PVC rigide extrudés.

Ils seront obligatoirement de type à chambres multiples, en provenance de fabricants notoirement connus tels que Trocal, Veka, Kommerling ou équivalents, avec certification de suivi et de marquage du CSTB.

Les profilés comporteront, le cas échéant, en fonction des dimensions de l'ouvrage, des renforts en acier galvanisé.

Les profilés de teinte claire répondront à la norme NF P 24-500.

Visseries et petits accessoires

Ces fournitures devront répondre aux normes les concernant. Les visseries et autres seront toujours selon leur usage en alliage léger, en acier cadmié ou en inox.

Jointes et garnitures souples

L'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des jointes titulaires du label SNJF.

PROTECTION DES BOIS

Protection insecticide et fongicide

La protection insecticide et fongicide n'est pas obligatoire dans tous les cas.

L'entrepreneur aura toutefois implicitement à sa charge l'application d'un produit de traitement adapté, dans tous les cas où cette protection est nécessaire selon spécifications du DTU et normes:

- DTU 36.1 - Article 3.1 ;
- norme NF P 23-305 - Annexe 2.

Couche d'impression

Le CCTP précise ci-après si une couche d'impression, une première couche de vernis ou une couche d'imprégnation, selon le cas, est à appliquer sur les menuiseries par le présent lot, ou si le présent lot n'a aucune couche à sa charge.

Dans le cas où le présent lot doit appliquer une couche préparatoire en atelier sur les menuiseries, le produit employé devra être compatible avec les couches de finition qui seront réalisées par l'entrepreneur de peinture.

L'entrepreneur du présent lot aura à prendre contact en temps voulu à ce sujet avec l'entrepreneur de peinture.

Dans le cas où aucune couche préparatoire n'est à appliquer sur les menuiseries en atelier par le présent lot, celui-ci devra néanmoins appliquer une couche de protection sur toutes les parties d'ouvrages non accessibles après coup.

Toutes les pièces de ferrage et articles de quincaillerie, sauf ceux en métal traité ou métal non oxydable, devront être livrés par le présent lot, munis d'une couche primaire de protection contre la corrosion.

PROTECTION DES OUVRAGES ACCESSOIRES METALLIQUES

Selon spécifications ci-après, au présent document, les éléments accessoires, renforts, etc. en métal ferreux seront traités contre la corrosion, selon le cas par :

- peinture antirouille en résines époxy plus poudre de zinc épaisseur 40 microns après décapage degré de soin : 2,5 ;
- métallisation au zinc, épaisseur 40 microns après décapage au jet de corindon, répondant à la norme NF A 91-201 ;
- galvanisation, répondant à la norme NF A 91-121, masse nominale du revêtement par face 300 grammes par mètre carré.

ECHANTILLONS

Avant toute commande, l'entrepreneur devra fournir les échantillons de tous les articles de ferrage et de quincaillerie qu'il envisage de mettre en œuvre.

Pour les ouvrages fabriqués de grandes dimensions (huisseries, bâtis, portes, etc.), l'entrepreneur devra présenter les documentations techniques des fournisseurs.

ELEMENTS MODELES

Pour tous les ouvrages dont le nombre d'éléments de même type ou de même principe est relativement important, le maître d'œuvre aura la faculté de demander à l'entrepreneur la mise en place d'un élément à titre de modèle.

La fabrication de la série ne devra en aucun cas commencer avant approbation par le maître d'œuvre de l'élément modèle.

ACCESSOIRES DE MANOEUVRE - CLES – COMBINAISONS

Accessoires de manœuvre

L'entrepreneur du présent lot aura à livrer au maître d'ouvrage toutes les clés et accessoires de manœuvre nécessaires pour l'utilisation normale des menuiseries, notamment :

- les clés pour les serrures ;
- les clés à carré pour les batteuses et autres ;
- etc.

Nombre de clés à fournir pour toutes les serrures : il sera, sauf spécifications contraires ci-après, fourni trois clés par serrure .

Chaque jeu de trois clefs ou passe sera fourni avec un anneau de sécurité double en acier chromé et un porte-étiquette rigide en matière synthétique avec fenêtre de lecture et de protection translucide.

Une étiquette provisoire amovible sera mise en place pour la remise des clefs au maître d'ouvrage avec mention du niveau et du local concerné.

Ces jeux de clefs seront remis au maître d'ouvrage regroupés par bâtiment et par niveau, avec anneau et porte-étiquette sur un tableau en médium mélaminé.

Les ouvrages extérieurs et les passes feront l'objet d'un autre assemblage.

Le plan de l'organigramme sera également remis avec le tableau et les clefs ; il fera par ailleurs partie du dossier des ouvrages exécutés.

L'entrepreneur du présent lot restera responsable de toutes ces clés jusqu'à la réception des travaux.

Livraison des clefs - ORGANIGRAMME

Combinaisons de serrures

C'est l'entrepreneur du présent lot qui aura à sa charge la mise au point de la combinaison de serrures.

Dans ce but, cet entrepreneur établira un organigramme en temps voulu avec le maître d'ouvrage.

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge de fournir et poser l'ensemble des cylindres de toutes les portes, intérieures comme extérieures, avec pass général et partiels.

PORTES D.A.S

Définition

Un Dispositif Actionné de Sécurité (D.A.S), norme NF-S 61-937, est un dispositif commandé qui, par changement d'état, participe directement et localement à la mise en sécurité des personnes dans un bâtiment ou un établissement. Chaque type de D.A.S. est défini dans la fiche spécifique de la norme qui le concerne. Les D.A.S. peuvent être classés de la manière suivante, de façon non exhaustive, selon la fonction à laquelle ils participent :

- Compartimentage
- Désenfumage
- Evacuation

Ce dispositif est obligatoire pour les E.R.P. (Etablissements recevant du public) et I.G.H. (Immeubles de Grande Hauteur). Raccordement à un S.S.I. (Système de Sécurité Incendie).

FERME-PORTES

Force des ferme-portes

Force effective au point zéro (entre 4° et 0° d'ouverture) exigée par la norme NF EN 1154. Les poids tolérés peuvent être fonction de la largeur du vantail et de sa hauteur.

Les ferme-portes seront conformes aux exigences de réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées.

Forces déterminées

- Force 1 EN (9-12 Nm), correspondant à un vantail inférieur de 750 mm (20 Kg),
- Force 2 EN (13-17 Nm), correspondant à un vantail de 850 mm (40 Kg),
- Force 3 EN (18-25 Nm), correspondant à un vantail de 950 mm (60 Kg),
- Force 4 EN (26-36 Nm), correspondant à un vantail de 1100 mm (80 Kg),
- Force 5 EN (37-53 Nm), correspondant à un vantail de 1250 mm (100 Kg),
- Force 6 EN (56-86 Nm), correspondant à un vantail de 1400 mm (120 Kg),
- Force 7 EN (plus de 87 Nm), correspondant à un vantail supérieur à 1400 mm (160 Kg),

TENUE AU FEU

Toutes les portes et autres coupe-feu et pare-flammes prévus au présent lot doivent avoir fait l'objet d'un procès-verbal d'essais émanant d'un organisme de contrôle habilité. Les essais ne pourront être extrapolés que dans le cadre de la législation officielle en vigueur.

Dans l'hypothèse d'ouvrages ne possédant pas de procès-verbal d'essais ou pour lesquels une extrapolation ne pourrait être acceptée, l'entrepreneur aurait à sa charge les essais à effectuer pour lesdits ouvrages. Ceux-ci devront alors être entrepris avec suffisamment d'avance pour ne pas entraîner de retards sur le planning d'exécution.

La mise en œuvre des portes et blocs-portes coupe-feu et/ou pare-flammes de degré 1/4 et 1/2 heure, devra être effectuée en respectant strictement les prescriptions du DTU 36.1, article 5.83.

La mise en œuvre des blocs-portes de degré coupe-feu supérieur devra être effectuée en stricte conformité avec les spécifications de l'Avis Technique ou du PV d'essai, et les prescriptions du fabricant.

En ce qui concerne les bois massifs et les panneaux dérivés du bois, les classements de réaction au feu sont précisés aux " commentaires " de l'article 3.21 du DTU 36.1 en fonction de leur essence et de leur épaisseur. Dans le cas où la réglementation impose un classement de réaction au feu amélioré (M1 - M2) par rapport au classement initial, l'entrepreneur devra réaliser un traitement ignifuge, le produit ou le bois ignifugé devra alors faire l'objet d'un PV de classement.

2.1.4.1 EXECUTION DES TRAVAUX

STOCKAGE ET PROTECTION DES MENUISERIES ET QUINCAILLERIE

En attendant leur mise en place, l'Entrepreneur du présent corps d'état aura la responsabilité du stockage de ses ouvrages.

Les ferrages et articles de quincaillerie seront, suivant leur destination, soit peint d'une couche de minium, soit graissés.

Les pièces de quincaillerie seront munies du film de protection prévu par le fabricant, ce film sera enlevé par les soins du présent corps d'état, lors du nettoyage final.

Toutes pièces présentant des défauts tels que : rayures, tâches, piqûres de rouille, etc., seront immédiatement remplacées.

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Il est rappelé que le présent corps d'état comprend, outre les ouvrages décrits, tous les travaux nécessaires à la parfaite réalisation du projet défini par les plans et le C.C.T.P., que ces ouvrages soient détaillés ou non dans un des articles du présent document.

Sont comprises également toutes réserves, découpes ou entailles autour des canalisations, gaines, etc., tous les ouvrages nécessaires à une bonne finition de l'ensemble, ainsi que toutes les réparations ou jeux jugés nécessaires à un bon fonctionnement jusqu'à la fin de l'année de garantie.

Les raccords d'enduits et de peinture éventuels que nécessiteraient ces retouches seront à la charge de l'Entrepreneur du présent corps d'état tout en étant réalisés par les corps d'état spécialistes.

Les sections et les épaisseurs des bois et panneaux sont à la responsabilité de l'Entrepreneur qui devra des ouvrages d'une rigidité parfaite et indéformables dans le temps.

MISE EN OEUVRE DES BATIS ET HUISSERIES DE BLOC-PORTES ET TRAPPES

Dans les murs en maçonneries et murs en béton

Les huisseries, bâtis et contre bâtis seront fournis au titulaire du corps d'état Gros Œuvre pour incorporation, réglage et scellement dans les murs.

Le titulaire du présent corps d'état devra la fourniture et la distribution à pied d'œuvre des huisseries et bâtis à incorporer.

Dans les cloisons

Les huisseries, bâtis, contre bâtis seront fournis au corps d'état Cloisons pour pose, réglage et fixation aux cloisons.

Le titulaire du présent corps d'état devra la fourniture et la distribution à pied d'œuvre des huisseries et bâtis à incorporer.

DECOUPES

Les découpes devront être réalisées au maximum en atelier en prévoyant les jeux sur place.

Les travaux décrits comprendront toutes les découpes de panneaux bois ou éléments nécessaires à la mise en place des boîtiers permettant l'incorporation et la fixation des appareils d'éclairage ou autres (interrupteurs, prises de courants, ...)

Ils comprendront également le "détalonnage" des vantaux de porte, les lumières, toutes les découpes nécessaires à l'incorporation des grilles nécessaires au fonctionnement de l'installation de ventilation.

A cet effet, l'Entreprise chargée des travaux du présent corps d'état doit, dès le démarrage du délai de préparation, s'enquérir, auprès des autres corps d'états intéressés, des éléments à fixer ou à passer en percement dans les portes ou ensemble menuisé.

Elle aura à s'informer de leurs dimensions, leurs formes, du mode de fixation.

A la suite de l'obtention de ces renseignements de la part des Entreprises concernés, l'Entreprise établira un calepinage précis, indiquant le positionnement de l'équipement et le mode de fixation

La pose des canalisations (gaines d'électricité) se fera dans l'épaisseur des ensembles menuisés, avant la pose des plaques de parements, mais après la distribution des montants, traverses ou cadres.

Les travaux comprendront également toutes les coupes droites ou courbées, apparentes ou non (résultant éventuellement d'un dessin ou d'un passage d'appareil), tous les percements, entailles, renforts, éléments de rattrapage, etc., nécessaires à la parfaite exécution.

L'Entreprise assurera également tous les trous, scellements et raccords nécessaires à ses travaux.

3. DESCRIPTION ET POSITION DES OUVRAGES

Toutes les portes devront être accompagnées d'une déclaration de conformité CE comportant au minimum les informations suivantes :

- Nom et adresse du constructeur et de l'installateur
- Désignation du produit
- Références aux directives applicables
- Référence à la norme harmonisée NF EN 13241-1 et éventuellement les normes associées
- Les niveaux de performances du produit qui relèvent des essais CE (étanchéité à l'eau, résistance à la charge due au vent, transmission thermique, perméabilité à l'air)
- Le nom et coordonnées de l'organisme qui a réalisé l'essai initial
- Nom et fonction du signataire, date et signature

3.1 PORTES SIMPLE VANTAIL – PP01

Métré : Unité par dimensions

Localisation : Selon plan architecte et tableau nomenclature

Nature : L'ensemble de la prestation comprendra :

- Huisserie pin adaptée à l'épaisseur de la cloison ou du mur selon le cas
- Epaisseur du parement 40 mm
- Ame pleine densité 350 kg/m³
- Parement : à lasurer – façade en pin apparent de type 3 plis
- Largeur: 930 + 430 mm – oculus de 1400 x 130 mm compris compas pour bloquer l'ouverture
- Autocollant uni translucide sera posé sur le verre côté bureau
- Hauteur : 2040 mm
- Indice d'affaiblissement acoustique : selon notice acoustique
- Ferrage 3 paumelles 140.
- Ew30
- Sens du feu côté opposé aux paumelles
- Poignée OVALIS de chez VACHETTE ou techniquement équivalent. Rosace ronde. Inox mat
- Paumelles à nœud plat inox mat
- Butée de porte référence 3540 de chez VACHETTE ou techniquement équivalent
- Serrure à larder de sûreté avec canon cylindre européen (3 clefs) sur organigramme

3.2 PORTES SIMPLE VANTAIL – PP06

Métré : Unité par dimensions

Localisation : Selon plan architecte et tableau nomenclature : derrière les boîtes aux lettres

Nature : L'ensemble de la prestation comprendra :

- Huisserie pin adaptée à l'épaisseur de la cloison ou du mur selon le cas
- Epaisseur du parement 40 mm
- Ame pleine densité 350 kg/m³

- Parement : à lasurer – façade en pin apparent de type 3 plis
- Largeur: suivant plans
- Hauteur : 2040 mm
- Indice d'affaiblissement acoustique : selon notice acoustique
- Ferrage 3 paumelles 140.
- Ew30
- Sens du feu côté opposé aux paumelles
- Poignée OVALIS de chez VACHETTE ou techniquement équivalent. Rosace ronde. Inox mat
- Paumelles à nœud plat inox mat
- Butée de porte référence 3540 de chez VACHETTE ou techniquement équivalent
- Serrure à larder de sûreté avec canon cylindre européen (3 clefs) sur organigramme

3.3 PORTES STRATIFIEES – PP02

3.3.1 SIMPLE

- Métré : Unité par dimensions
- Localisation : Selon plan architecte et nomenclature
- Nature : L'ensemble de la prestation comprendra :
- Huisserie pin adaptée à l'épaisseur de la cloison ou du mur selon le cas
 - Epaisseur du parement 40 mm
 - Ame pleine densité 350 kg/m³
 - Parement : stratifié
 - Largeur: 930 mm
 - Hauteur : 2040 mm
 - Indice d'affaiblissement acoustique : selon notice acoustique
 - Ferrage 3 paumelles 140.
 - Sens du feu côté opposé aux paumelles – PF 1/2h
 - Poignée OVALIS de chez VACHETTE ou techniquement équivalent. Rosace ronde. Inox mat
 - Paumelles à nœud plat inox mat
 - Butée de porte référence 3540 de chez VACHETTE ou techniquement équivalent
 - Serrure à larder de sûreté avec canon cylindre européen (3 clefs) sur organigramme

Nota : les portes des sanitaires PMR seront équipées d'une barre de tirage intérieure permettant de refermer la porte.

3.3.2 TIERCE

- Métré : Unité par dimensions
- Localisation : Selon plan architecte et nomenclature
- Nature : L'ensemble de la prestation comprendra :
- Huisserie pin adaptée à l'épaisseur de la cloison ou du mur selon le cas
 - Epaisseur du parement 40 mm
 - Ame pleine densité 350 kg/m³
 - Parement : stratifié
 - Largeur: suivant plan
 - Hauteur : 2040 mm
 - Indice d'affaiblissement acoustique : selon notice acoustique
 - Ferrage 3 paumelles 140.
 - Sens du feu côté opposé aux paumelles – PF 1/2h
 - Poignée OVALIS de chez VACHETTE ou techniquement équivalent. Rosace ronde. Inox mat
 - Paumelles à nœud plat inox mat

- Butée de porte référence 3540 de chez VACHETTE ou techniquement équivalent
- Serrure à larder de sûreté avec canon cylindre européen (3 clefs) sur organigramme

3.4 PORTES SIMPLE VANTAIL – PP03 ET TD

Métré : Unité par dimensions

Localisation : Selon plan architecte et nomenclature – porte PP03 et du TD (rdc)

Nature : L'ensemble de la prestation comprendra :

- Huisserie hêtre
- Epaisseur du parement 40 mm
- Ame pleine densité 350 kg/m³
- Parement : à peindre compris habillage bois dito habillage mural
- Largeur: 930 mm
- Hauteur : 2040 mm
- Indice d'affaiblissement acoustique : selon notice acoustique
- Ferrage 3 paumelles 140.
- Poignée OVALIS de chez VACHETTE ou techniquement équivalent. Rosace ronde. Inox mat
- Paumelles à nœud plat inox mat
- Butée de porte référence 3540 de chez VACHETTE ou techniquement équivalent
- Sens du feu côté opposé aux paumelles– PF 1/2h
- Compris push bar pour PP06
- Compris ferme porte pour PP06

3.5 PORTES TIERCE – PP04

Métré : Unité par dimensions

Localisation : Selon plan architecte et nomenclature

Nature : L'ensemble de la prestation comprendra :

- Huisserie hêtre
- Epaisseur du parement 40 mm
- Ame pleine densité 350 kg/m³
- Parement : à peindre
- Largeur: 930 + 430 mm
- Hauteur : 2040 mm
- Indice d'affaiblissement acoustique : selon notice acoustique
- Ferrage 3 paumelles 140.
- Poignée OVALIS de chez VACHETTE ou techniquement équivalent. Rosace ronde. Inox mat
- Paumelles à nœud plat inox mat
- Butée de porte référence 3540 de chez VACHETTE ou techniquement équivalent
- Sens du feu côté opposé aux paumelles– PF 1/2h
- Compris push bar
- Compris ferme porte
- Compris habillage en bardage bois Section des lames : 20 x 42 mm, espacement entre lames : 55 mm, pourcentage d'ouverture : 73 %, pin vernis incolore

3.6 PORTES SIMPLE VANTAIL – PP07

Métré : Unité par dimensions

Localisation : Selon plan architecte et tableau nomenclature

Nature : L'ensemble de la prestation comprendra :

- Huisserie sapin adaptée à l'épaisseur de la cloison ou du mur selon le cas
- Epaisseur du parement 40 mm
- Ame pleine densité 350 kg/m³
- Parement : à peindre
- Largeur: 930 mm
- Hauteur : 2040 mm
- Indice d'affaiblissement acoustique : selon notice acoustique
- Ferrage 3 paumelles 140.
- Sens du feu côté opposé aux paumelles – CF1/2h
- Poignée OVALIS de chez VACHETTE ou techniquement équivalent. Rosace ronde. Inox mat
- Paumelles à nœud plat inox mat
- Butée de porte référence 3540 de chez VACHETTE ou techniquement équivalent
- Serrure à larder de sûreté avec canon cylindre européen (3 clefs) sur organigramme
- Compris ferme porte

Nota : les portes des sanitaires PMR seront équipées d'une barre de tirage intérieure permettant de refermer la porte.

3.6. PORTES A GALANDAGE

Métré : Unité

Localisation : Selon plan architecte : portes boxes open space et local repro

Nature : Fourniture et pose d'un bloc porte à galandage 83 x 204

Contre-châssis métallique ayant un vide interne de 54/69mm pour cloison interne en plaques de plâtre, bâti avec profils de 75/100mm et une épaisseur globale finie de 100/125mm, prêt à recevoir la porte coulissante escamotable

Ame alvéolaire de 40 mm isoplane

Prépeinte

Poignée de tirage de chaque côté

Butoir de porte en fin de course dans contre-châssis

Compris couvre-joints, fourrures, calages, protections, ajustages et toutes sujétions de mise en service

3.7. FACADE COULISSANTE – PC02

Métré : m²

Localisation : Selon plan architecte et nomenclature : accès kitchenette

Nature : Porte pleine à peindre à galandage. Rail en partie haute et guidage en partie basse.
Habillage en tasseau bois identique au mur

3.8. CLOISONS VITREES INTERIEURES

- Métré : m²
- Localisation : Selon plans architecte
Dimensions selon plans architectes.
- Nature : Fourniture et pose de cloisons vitrées comprenant :
- Prise en tête et en pied par une pince en aluminium ou acier laqué, sans montant intermédiaire, sans montants verticaux, jonction des verres bord à bord, vitrage EI30 38dB sauf pour les salles de réunion où les cloisons vitrées seront de type mur rideau sur épines aluminium lisse RAL au choix de l'architecte compris fixation acier galvanisé, épine aluminium laquée + capot laqué
 - Porte pivot vitrée verre bord à bord
 - Le vitrage 44.2 fera office de garde-corps
 - Serrure à larder
 - Poignée OVALIS de chez VACHETTE ou techniquement équivalent. Rosace ronde. Inox mat
 - Paumelles à nœud plat inox mat
 - Butée de porte référence 3540 de chez VACHETTE ou techniquement équivalent
 - Compris pièce de finition en tête en bois pour butée du faux-plafonds.

3.9. ETAGERES PORTE REVUES

- Métré : U
- Localisation : selon plan et détails architecte : autour du box de confidentialité au rdc
- Nature : étagères en medium teinté avec assemblage en coupe d'onglet compris support ponctuel d'étagère en medium teinté

3.10. STORES VENITIENS

- Métré : m²
- Localisation : selon plan architecte : cloisons vitrées des salles de réunion
- Nature : Fourniture et mise en œuvre de stores vénitiens lame métallique blanche à commande manuelle. Classement au feu M2

3.11. MEUBLE KITCHENETTE

- Métré : ens
- Localisation : selon plan architecte : salle de restauration
- Nature : Fourniture et pose d'un meuble comprenant :
- Meuble sous évier en médium teinté dans la masse noir huilé comprenant
 - Caisson périphérique avec double porte aimantée et poignée inox
 - Etagère toute largeur posée sur crémaillère pvc
 - Plan de travail en médium teinté dans la masse surface en stratifié noir

- Réserve pour la mise en place de l'évier (charge lot plomberie)
- 2 étagères en aggloméré mélaminé de 19mm posé sur crémaillère pvc
- Portes et étagères en médium teinté noir
- Crédence en stratifié noir
- Pose plaque de cuisson fournie par le lot électricité
- Toutes sujétions de mise en œuvre
- Hauteur 0.95ml, profondeur 0.60ml
- Compris plaques électrique induction 4 feux, commandes latérales
- Compris réfrigérateur top encastrable 98L – niveau A+

3.12. BANQUE D'ACCUEIL

Métré : ens

Localisation : Selon plan et carnet de détail architecte, dans le hall d'entrée

Nature : Fourniture et pose d'un meuble banque d'accueil en médium teinté noir huilé habillage par tasseaux bois identiques au plafonds.. Le meuble, fixe, pourra être arrimé ai sol.
L'ensemble comprendra :

- Mise en place des éléments de séparation fixes, horizontaux et verticaux en medium teinté dans la masse noir huilé
- Compris rangements
- Habillage de toutes les tranches visibles par une baguette fine
- Percement et réservations pour passage des gaines et câbles électriques
- Traitement de tous les angles saillants en coupe d'onglet compris en partie haute
- Mise en place de 2 plateaux épais à 0.75ml ht et 1.00ml ht
- Compris tablette accès handicapé
- Habillage de la face côté hall en panneau de type linea 4.2.5 de chez Laudescher ou techniquement équivalent
- Habillage bout de cloison
- Toutes quincailleries au choix de l'architecte

3.13. REMPLISSAGE BOIS DES GARDE CORPS

Métré : ml

Localisation : Selon plan et carnet de détail architecte, dans le hall d'entrée, escalier et coursives

Nature : Fourniture et mise en œuvre de tasseaux bois, en pin, sur l'ossature métallique fournie posée par le lot serrurerie. Dimensions des tasseaux et espacement identiques au parement mural (approvisionnement chez Laudescher des tasseaux). Fixation en pied sur tasseau bois et en tête sur les lisses de garde-corps (lisses à charge lot serrurerie). Fixation sans vis apparentes. Compris traitement du bois conforme à la réglementation incendie, soit M1.
Afin de satisfaire la résistance des tasseaux aux sollicitations réglementaires, il sera réalisé un prototype en phase préparation de chantier qui sera soumis entre autres au test du sac de sable

Y compris relation et entente avec le lot faux-plafonds pour un alignement parfait des bois.
Coupe d'onglets à l'intersection.

3.14. MARCHES ET PALIER BOIS

Métre : m²

Localisation : Selon plan et carnet de détail architecte, marches et paliers bois de l'escalier principal

Nature : Fourniture et mise en œuvre de marches en bois type pin sur la structure métallique à charge lot serrurerie. La marche bois sera posée sur un résilient acoustique à charge du présent lot. Compris contraste nez de marche rapporté et sur première et dernière marche. Paliers bois. Compris clous inox pour bande podotactile.

3.15. ESPACE DE CONFIDENTIALITE

Métre : u

Localisation : Selon plans architecte et détails

Nature : Fourniture et mise en œuvre de box fixe comprenant :

- Fourniture et pose d'une structure métallique en équerre laquée support de bardage à charge lot menuiseries intérieures.
- Entretoises intermédiaires en métal laqué
- Boîte habillée de lames bois tasseaux en pin 20*40 assemblées de bout à bout pour former une paroi pleine en décalé
- Porte vitrée coulissante et cloison vitrée fixe de part et d'autre, sans montant, prises entre pinces
- Plafonds : Remplissage interstice bois 55*40, habillage tasseau bois 20*40 fixé en pied sur tasseau bois et en tête sur équerre métallique compris équerre en métal laqué
- Table en médium peint
- Habillage tasseau bois 20*40 de la sous face, pose en décalé jointif
- Vitrage feuilleté sur face entrée compris porte vitrée simple vantail
- Assemblages par vis masquées
- Prévoir montants de dimensions suffisantes pour supporter les bancs et la table
- Banc en métal avec mousse 5 cm et tissu M1. Coloris au choix de l'architecte
- Structure et pied de la table en métal laqué
- Stores à toile manuel micro perforé – coloris au choix de l'architecte
- Coupes d'onglets
- Compris stores
- Dimensions suivant plans architectes
- Y compris relation et entente avec le lot faux-plafonds pour un alignement parfait des bois.
- Coupe d'onglets à l'intersection.

- Traitement bois M1
- Compris réalisation d'un prototype

3.16. TRAPPES DE VISITES COUPE – FEU EI 60

- Métré : Unité
- Localisation : Selon plans techniques
- Nature : L'ensemble de la prestation comprendra :
- Pose et fourniture d'une trappe coupe-feu 60 minutes de dimensions de passage utile 600 x 800 mm de haut y compris huisserie bois exotique, fixée et scellée au droit du mur ou cloison selon le cas, y toutes sujétions de parfait achèvement et de finitions. 32dB

3.17. FAÇADES GAINES TECHNIQUES

- Métré : U
- Localisation : Gains techniques
- Nature : L'ensemble de la prestation comprendra la fourniture et la pose de portes hauteur : 204 (imposte au lot plâtrerie) ouvrants à la française, 1 ou 2 vantaux en isoplan avec béquille sur vantail principal, serrure pour clé I sur organigramme.
- Caractéristiques :
- Serrure à larder type « EDF » des Ets "BRICARD".
 - paumelles invisibles
 - Finition prête à peindre.

3.18. HABILLAGE DES TABLEAUX

- Métré : m²
- Localisation : Ensemble des fenêtres des façades Sud, Est et Ouest
- Nature : L'ensemble de la prestation comprendra :
Habillage des tableaux des ouvertures compris appuis de fenêtre en mélèze compris coupes d'onglet

3.19. PLINTHES

- Métré : ml
- Localisation : Ensemble des locaux recevant du sol souple et plinthe en pied des garde corps des coursives
- Nature : L'ensemble de la prestation comprendra :
Plinthes droites en bois
Section 10 x 50 mm à bords supérieur droit, y compris toutes coupes, tablettages, petites longueurs, fixations tous détails et sujétions de mise en œuvre.
Pose après exécution de l'impression.
Coupe d'onglets aux angles rentrants et sortants
Fixation par clouage, collage ou vissage, suivant support.
Finition à peindre ou à vernir prévue au Corps d'Etat Peinture.

3.20. PLACARDS

Métré : u

Localisation : Selon plans architectes : hall d'accueil

Nature : Fourniture et pose d'aménagement de placards comprenant des étagères de rangement avec tablettes de 0.40 m tous les 30 cm avec possibilité de réglage tous les 10 cm, sur la hauteur du placard. Tablettes, séparations verticales au-delà de 1.00 m de largeur, joues et toit, sont en panneaux de particules mélaminés 2 faces et chants vus, de 19 mm d'épaisseur.
Porte de placards battantes, en pin, trois plis, ouverture à 90°.
Charnières invisibles
Fermeture à clé

3.21. CASIERS OPEN SPACE

Métré : u

Localisation : Selon plans et détails architectes : dans doublage open space

Nature : Fourniture et pose d'aménagement de casiers en médium finition à peindre. Compris serrure type boîte aux lettres, fermeture par clé.

3.22. PLAFOND RAINURE BOIS

Métré : m²

Localisation : Selon plans architecte : sous face plancher haut du hall, open space et de la salle de réunion au r+2 compris soffites, cuisine (partiel) et notice acoustique

Nature : Le plafond acoustique sera de type lauder linea modèle 2.4.5 de chez Laudeshor ou techniquement équivalent

Gamme : **Lauder LINEA**

Rythme : Ligné

Épaisseur hors tout : 69 mm

Section des lames : 20 x 42 mm

Face à vue : 20 mm

Hauteur lame : 42 mm

Contre-lattes arrière noires : 34 x 45 mm

Espacement entre lames : 55 mm

Pourcentage d'ouverture : 73 %

Réaction au feu : **B-s1,d0 / B-s2,d0** selon la norme EN 13501-1 rapport N°12/RC-13

Bois massif :

- Pin

Aspect de finition :

- Naturel vernis incolore mat ou satiné au choix de l'architecte
- Dimensions modulaires panneau : 1880 x 600 mm et 1265 x 600 mm

La performance acoustique sera atteinte par l'adjonction de dalles de laine de roche de dimensions

595 x 595 mm épaisseur 20/22 mm. Leur masse volumique sera de 100 Kg/m³.

Elles seront surfacées d'un voile noir. Les essais seront réalisés conformément aux normes ISO 354 et ISO 11654 sur plénum de 250 mm. Cf étude acoustique

Le produit devra justifier par procès-verbal, d'essai réalisé sur le produit fini, en version acoustique

ou ajourée dans un laboratoire agréé COFRAC selon la norme EN 13501-1

- Le produit devra justifier d'un classement COV selon EN ISO 16000-3, 6, 9 et 11 conformément au décret en vigueur
- PEFC / FSC : le produit devra justifier d'un certificat mention faite d'un numéro
- Résistance à l'humidité : selon classe des locaux
- Entretien : dépoussiérage, époussetage. Les panneaux Lauder LINEA ne doivent

en aucun cas être nettoyés à l'aide d'un produit détergent ou aqueux.

- Stockage : les produits de la gamme Lauder LINEA doivent être stockés à plat, dans des locaux hors d'eau, hors d'air chauffés à hygrométrie constante. Les produits de la gamme Lauder LINEA doivent être stabilisés dans le local de destination 48 h minimum avant sa mise en œuvre.

- La mise en œuvre s'effectuera sur ossature T24 noire, (type DONN DX24 ou équivalent), cachée par un système breveté, selon les normes en vigueur et règle de bonne pratique

par pays (NF P 68203-1 et 2 et le DTU 58-1 édition 2008 France).

L'entraxe «E1» des porteurs T24 sera de 600 mm.

La suspension des éléments porteurs sera assurée par tiges filetées Ø6, porté «P» 1200 mm maximum en quinconce. L'écartement des porteurs sera maintenu par barre d'écartement minimum 1 par panneau. Des barres d'écartement devront impérativement être positionnées

à maximum 200 mm du mur. La finition en rive est assurée par une cornière noir mat afin d'assurer un joint creux périphérique.

3.23. PLAFOND DECALE BOIS

Métré : m²

Localisation : Selon plans architecte : box de confidentialité, suivant plans architectes et notice acoustique

Nature : Le plafond acoustique sera de type lauder linea modèle 2.9.5 de chez Laudeshor ou techniquement équivalent

Rythme : Ligné

Épaisseur hors tout : 117 mm

Section des lames : 20 x 90 mm

Face à vue : 20 mm
Hauteur lame : 90 mm
Contre-lattes arrière noires : 34 x 45 mm
Espacement entre lames : 55 mm

Bois massif :

- Pin

Aspect de finition : (selon classe des locaux)

- Naturel vernis incolore mat ou satiné au choix de l'architecte
- Dimensions modulaires panneau : 1880 x 600 mm et 1265 x 600 mm

Toute modification des matériaux préconisés ainsi que l'emploi de matériaux n'ayant pas fait l'objet d'un rapport d'essais acoustiques (français ou européen) précisant leurs caractéristiques acoustiques sera subordonnée à l'accord préalable écrit de la maîtrise d'œuvre. En aucun cas de simples extraits de documents commerciaux ne pourront tenir lieu de rapport d'essais acoustiques.

La performance acoustique sera atteinte par l'adjonction de dalles de laine de roche de dimensions

595 x 595 mm épaisseur 20/22 mm. Leur masse volumique sera de 100 Kg/m³.

Elles seront surfacées d'un voile noir. Les essais seront réalisés conformément aux normes ISO 354 et ISO 11654 sur plénum de 250 mm.

Cf notice acoustique

Le produit devra justifier par procès-verbal, d'essai réalisé sur le produit fini, en version acoustique

ou ajourée dans un laboratoire agréé COFRAC selon la norme EN 13501-1

Réaction au feu : **B-s1,d0 / B-s2,d0** selon la norme EN 13501-1 rapport N°12/RC-13

- Le produit devra justifier d'un classement COV selon EN ISO 16000-3, 6, 9 et 11 conformément au décret en vigueur
- PEFC / FSC : le produit devra justifier d'un certificat mention faite d'un numéro
- Résistance à l'humidité : selon classe des locaux
- Entretien : dépoussiérage, époussetage. Les panneaux Lauder LINEA ne doivent

en aucun cas être nettoyés à l'aide d'un produit détergent ou aqueux.

- Stockage : les produits de la gamme Lauder LINEA doivent être stockés à plat, dans des locaux hors d'eau, hors d'air chauffés à hygrométrie constante. Les produits de la gamme Lauder LINEA doivent être stabilisés dans le local de destination 48 h minimum avant sa mise en œuvre.

- La mise en œuvre s'effectuera sur ossature T24 noire, (type DONN DX24 ou équivalent), cachée par un système breveté, selon les normes en vigueur et règle de bonne pratique

par pays (NF P 68203-1 et 2 et le DTU 58-1 édition 2008 France).

L'entraxe «E1» des porteurs T24 sera de 600 mm.

La suspension des éléments porteurs sera assurée par tiges filetées Ø6, porté «P»1200 mm maximum en quinconce. L'écartement des porteurs sera maintenu par barre

d'écartement minimum 1 par panneau. Des barres d'écartement devront impérativement être positionnées

à maximum 200 mm du mur. La finition en rive est assurée par une cornière noir mat afin d'assurer un joint creux périphérique.

Le système confèrera aux panneaux un aspect parfaitement filant et monolithique.

3.24. HABILLAGE PAROIS

Métre : m²

Localisation : Selon plans architecte (murs et portes) et notice acoustique

L'habillage vertical sera de type lauder linea modèle 2.4.5 de chez Laudeshor ou techniquement équivalent

Gamme : **Lauder LINEA**

Rythme : Ligné

Épaisseur hors tout : 69 mm

Section des lames : 20 x 42 mm

Face à vue : 20 mm

Hauteur lame : 42 mm

Contre-lattes arrière noires : 34 x 45 mm

Espacement entre lames : 55 mm

Pourcentage d'ouverture : 73 %

Réaction au feu : **B-s1,d0 / B-s2,d0** selon la norme EN 13501-1 rapport N°12/RC-13

Bois massif :

- Pin

Aspect de finition :

- Naturel vernis incolore mat ou satiné au choix de l'architecte
- Dimensions modulaires panneau : 1880 x 600 mm et 1265 x 600 mm

Classement au feu M2

- Le produit devra justifier d'un classement COV selon EN ISO 16000-3, 6, 9 et 11 conformément au décret en vigueur
- PEFC / FSC : le produit devra justifier d'un certificat mention faite d'un numéro
- Résistance à l'humidité : selon classe des locaux
- Entretien : dépoussiérage, époussetage. Les panneaux Lauder LINEA ne doivent

en aucun cas être nettoyés à l'aide d'un produit détergent ou aqueux.

- Stockage : les produits de la gamme Lauder LINEA doivent être stockés à plat, dans des locaux hors d'eau, hors d'air chauffés à hygrométrie constante. Les produits de la gamme Lauder LINEA doivent être stabilisés dans le local de destination 48 h

minimum avant sa mise en œuvre.

- Fixation sur lisse basse et haute en bois à charge du présent lot. Lisses fixées sur dalles haute et basse par pays (NF P 68203-1 et 2 et le DTU 58-1 édition 2008 France).
à maximum 200 mm du mur. La finition en rive est assurée par une cornière noir mat afin d'assurer un joint creux périphérique.

3.25. MOBILIER OPEN SPACE

Métré : U

Localisation: Niches de l'open space

Nature : L'ensemble de la prestation comprendra :

- Plan de travail en medium peint, structure invisible, fixé à la cloison plâtre
- Banc : structure en medium peint, structure invisible fixée à la cloison porteuse, recouvert d'un tissu molletonné couleur au choix de l'architecte

3.26. ETABLISSEMENT DE L'ORGANIGRAMME

Métré : L'ensemble

Localisation: Toutes portes munies de serrures

Nature : L'ensemble de la prestation comprendra :

Le présent lot doit la mise au point de l'ensemble de l'organigramme avec pass général et partiel avec le maître de l'ouvrage et le maître d'œuvre, fourniture et pose de tous les cylindres sur toutes les portes intérieures et extérieures.

Pendant le chantier, le présent lot doit également la fourniture et pose de serrures provisoires de chantier pour l'ensemble des portes.

- cylindre de sûreté à profil européen permettant un grand nombre de variation. Garantis 10 ans. Type Vachette ou équivalent
 - Fourniture de 3 clés incopiables pour serrure de sûreté y compris repérage suivant organigramme.
 - Y compris vis de fixation du cylindre, montage, réglages, tous détails et sujétions de mise en œuvre.
 - . Montage, réglages, tous détails et sujétions de mise en œuvre.